



POSITION

de la Société
Civile africaine
pour la

CCNUCC – COP28



**COP28
UAE**

PRÉAMBULE

Cette position est inspirée par les luttes menées par les personnes en première ligne de la crise climatique – les femmes, les jeunes, les peuples autochtones, les petits agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs, les chasseurs et cueilleurs, les travailleurs, les syndicats – dont les voix ont été obscurcies par des fossiles impitoyablement agressifs du carburant, des sociétés transnationales accros au carbone et une partie des gouvernements de droite, mal intentionnés en termes d'auto-préservation et de capture de la CCNUCC pour servir leurs intérêts paroissiaux et capitalistes.

Il s'inspire fortement des derniers rapports scientifiques, du 6e rapport d'évaluation du GIEC, du rapport 2023 sur les écarts d'adaptation du PNUE et des rapports et proclamations sur le financement climatique. Il s'agit d'une consolidation cumulative des points de vue, réflexions et déclarations/communiqués de plus de 2000 représentants d'horizons divers, qui ont participé aux réunions organisées par PACJA et ses partenaires sectoriels-thématiques tout au long de l'année, notamment :

- ◆ Déclaration de la société civile africaine au 36ème Sommet de l'Union africaine, Addis-Abeba, 15 et 16 février 2023
- ◆ Communiqué de la société civile africaine sur la deuxième reconstitution du Fonds vert pour le climat (FVC-2) Niamey, Niger : 26 février 2023
- ◆ Appel des OSCs d'Afrique appelant la communauté mondiale à agir rapidement et à rendre le mécanisme de perte et de dommage opérationnel avec un financement adéquat et hautement accessible, communiqué du Symposium régional africain sur les pertes et dommages, Lilongwe Malawi, 5 avril 2022.
- ◆ Résolutions et recommandations de la deuxième session ordinaire de la sixième législature, axées sur les résultats du Sommet des parlementaires panafricains sur la politique et l'équité climatiques ; Midrand, Afrique du Sud, les 16 et 17 mai 2023
- ◆ Dix-neuvième session de la Conférence africaine sur l'environnement (CMAE19) Soumission de la société civile africaine ; Addis-Abeba, le 11 août 2023
- ◆ La Position africaine commune sur le changement climatique et la santé « Exploiter le potentiel de l'approche « Une seule santé » pour des systèmes de santé à faible émission de carbone et résilients au climat en Afrique » Lilongwe, Malawi : 24 août 2023
- ◆ Sommet africain sur le climat 2023, Exigences et lignes rouges des acteurs non étatiques (ANE), septembre 2023
- ◆ Onzième Conférence sur le changement climatique et le développement en Afrique Croissance verte et solutions de financement climatique pour l'Afrique et le monde Nairobi, Kenya, 1er-3 septembre 2023
- ◆ Déclaration de Marrakech de la société civile africaine sur le financement climatique ; Marrakech, Maroc, 8 octobre 2023
- ◆ Points de vue issus de multiples consultations impliquant des acteurs non étatiques représentant divers intérêts à travers l'Afrique, notamment les jeunes, les femmes, les peuples autochtones, le secteur privé africain, la société civile, les organisations paysannes et les acteurs religieux parmi les groupes d'intérêt.
- ◆ Point de vue collectivisant à partir de multiples consultations entre acteurs non étatiques lors du Sommet africain sur le climat, engagement avec le nouveau PDG du FVC, notre processus multipartite sur l'action climatique menée au niveau local, dîner ministériel sur la santé et le

changement climatique, entre autres événements.

- ◆ Conférence inaugurale sur l'accélération de l'adaptation agricole en Afrique : faire progresser le leadership politique, les approches multisectorielles et le financement climatique pour une agriculture résiliente en Afrique face à la crise climatique, Abuja, Nigeria : 18 octobre 2023
- ◆ Synthèse des perspectives et des voix émergeant des communautés de différents pays d'Afrique à partir de la campagne Tenez votre promesse.

CONTEXTE DE LA DÉCLARATION

Cette déclaration est guidée par six principes fondamentaux :

1. Notre soutien aux principes de justice climatique, de droits de l'homme, d'égalité des sexes, de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives et d'équité intergénérationnelle dans toutes les politiques et actions climatiques
2. Notre rejet constant des fausses solutions et des discours qui portent atteinte aux droits, aux intérêts et à la souveraineté des communautés africaines, tels que les marchés du carbone, la géo-ingénierie, l'énergie nucléaire et le principe trompeur du partage des responsabilités.
3. Notre rejet de la promotion de marchés du carbone qui ne sont pas réactifs et ne répondent pas aux impératifs de justice climatique pour l'Afrique.
4. Notre engagement résolu en faveur d'une transition juste et équitable vers les énergies renouvelables, en garantissant que l'accès à l'énergie soit une priorité pour les pauvres et les marginalisés et que l'appropriation et la participation communautaires soient garanties.
5. Notre exigence incessante que les pays développés assument leur responsabilité historique et fournissent un financement adéquat et prévisible, un transfert de technologie et un renforcement des capacités pour soutenir l'adaptation, l'atténuation et les pertes et dommages en Afrique.
6. Continuer à progresser vers une responsabilité partagée et collective de la part des dirigeants africains dans la promotion de positions qui placent le peuple africain au-dessus de tous les intérêts politiques et économiques personnels et collectifs.

SITUATION ACTUELLE SUR DIFFÉRENTES VOIES DES NÉGOCIATIONS ET DEMANDES CLÉS

A. ADAPTATION

A.1. État d'avancement de l'adaptation

- ◆ Le rapport ARC6 du GIEC affirme que l'Afrique sera touchée par le changement climatique dans tous les scénarios d'atténuation, ouvrant la voie à l'agitation pour des actions d'adaptation concrètes et accélérées afin de permettre aux communautés en première ligne de la crise de faire face aux impacts du changement climatique qui sont désormais une réalité.
- ◆ Le Rapport sur les écarts d'adaptation 2023 met clairement en évidence les problèmes clés : - Des investissements et une planification sous-financés, sous-préparés et inadéquats en matière d'adaptation climatique qui ont non seulement exposé les populations à faire face à toute la force des impacts climatiques sans aucun bouclier, mais ont également défini la lenteur des progrès dans les efforts d'adaptation

- ◆ Cette impréparation s'inscrit dans un contexte d'aléas climatiques. En 2023, le changement climatique est devenu encore plus perturbateur et meurtrier, les records de température ont été renversés, aux niveaux mondial et régional, les tempêtes, les inondations, les vagues de chaleur et les incendies de forêt ont provoqué des ravages.
- ◆ Des statistiques récentes indiquent que le déficit de financement de l'adaptation s'élève désormais à 194-366 milliards de dollars américains par an, les besoins de financement de l'adaptation dans les pays en développement étant susceptibles d'être 10 à 18 fois supérieurs aux flux financiers – plus de 50 pour cent de plus que l'estimation précédente.
- ◆ Le financement nécessaire à la mise en œuvre des plans d'adaptation nationaux dans les pays en développement est actuellement estimé à 387 milliards de dollars américains par an jusqu'en 2030, dont la plupart nécessiteront un soutien international pour être mis en œuvre. Rationalisé par la baisse de 15 % des flux financiers d'adaptation vers les pays en développement en 2021, à environ 21 milliards de dollars américains, il semble clair que ni l'objectif de doubler les flux financiers internationaux de 2019 vers les pays en développement d'ici 2025, ni un éventuel nouvel objectif collectif quantifié pour 2030 à eux seuls, réduiront considérablement le déficit financier.
- ◆ Alors que les pays progressent dans l'élaboration de politiques, de lois, de réglementations et de programmes pour ancrer l'adaptation, il existe des lacunes dans la création d'un écosystème complet de cadres politiques, complet avec des modalités de financement.
- ◆ Étant donné que les progrès dans la mise en œuvre de l'adaptation dans les pays en développement stagnent, le nombre d'actions d'adaptation soutenues par les quatre fonds internationaux pour le climat étant inférieur en 2022 par rapport aux années précédentes, les écarts croissants dans la mise en œuvre des actions d'adaptation.
- ◆ Notant qu'un financement public international plus important pour l'adaptation pourrait encore réduire efficacement les risques climatiques et produire des bénéfices importants, par exemple, des études indiquent que 16 milliards de dollars américains investis dans l'agriculture par an empêcheraient environ 78 millions de personnes de mourir de faim ou de faim chronique en raison des impacts du changement climatique.
- ◆ Plus de sept ans après que l'Objectif mondial sur l'adaptation a été établi par l'Accord de Paris lors de la COP21, les pays n'ont pas encore de directives appropriées sur quoi et comment suivre les progrès vers les engagements d'adaptation, y compris des mesures et des indicateurs au niveau national qui peuvent faciliter un suivi efficace. et la compréhension des progrès collectifs vers la réalisation de l'objectif mondial en matière d'adaptation.

A.2.1: Exigences et demandes clés en matière d'adaptation

Lors de la COP28, les gouvernements doivent convenir d'un résultat solide, ambitieux et orienté vers des solutions sur la mise en œuvre de l'objectif mondial sur l'adaptation afin d'aider à accélérer l'action d'adaptation à l'échelle mondiale. Le cadre GGA doit être complet avec des mesures et des indicateurs pour mesurer les progrès vers la mise en œuvre de cet objectif.

1. 1. Appelons la COP28 à faire avancer une décision qui correspond à l'ambition en matière d'atténuation et à l'ambition en matière d'adaptation. Cette ambition doit être démontrée à travers les engagements financiers garantis lors de la COP28 pour faire progresser l'adaptation, qui doivent être à la hauteur des besoins d'adaptation.

2. Appelons à une décision de la COP28 qui fait plus que doubler le financement de l'adaptation, avec une feuille de route limitée dans le temps pour la réalisation de cet engagement, cohérente avec les besoins et l'urgence des mesures de réponse à l'adaptation, comme souligné dans le rapport sur les écarts d'adaptation.
3. Appelons les Parties à la CCNUCC à centrer les Plans Nationaux d'Adaptation (PNAs) comme véhicule de fourniture des contributions déterminées au niveau national (CDNs) et spécifiquement aux gouvernements africains pour garantir les secteurs clés, notamment l'agriculture, l'eau, les écosystèmes, la santé et autres moyens de subsistance. Les sous-secteurs sont au centre de la mise en œuvre des CDN tout en favorisant les synergies avec d'autres processus mondiaux, tels que l'Agenda 2030, la Convention sur la diversité biologique, le cadre de Sendai ;
4. A Avancer en faveur des décisions qui favorisent la réalisation d'actions d'adaptation conduites localement (AACL) pour une plus grande réactivité de l'action climatique envers ceux qui sont en première ligne du changement climatique et appeler les dirigeants mondiaux à faire preuve de leadership dans la promotion de l' AACL.
5. Appelons les gouvernements africains à améliorer et à accélérer la planification de l'adaptation, en garantissant un écosystème complet de politiques, de lois, de programmes et de réglementations, en tenant compte des connaissances autochtones pour intégrer l'adaptation dans les plans de développement nationaux et en renforçant la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation.
6. Inviter le GIEC à créer un groupe de travail sur les impacts du changement climatique et le suivi de l'adaptation, similaire au groupe de travail du GIEC sur les inventaires de GES, pour fournir des méthodologies d'évaluation actualisées sur les impacts et l'adaptation qui pourraient être utilisées pour les GGA et Bilan mondial (BM), et garantir que ces institutions sont bien ancrés en Afrique et dirigés par des scientifiques locaux qui dirigent les évaluations.
7. Conformément à la réactivité des investissements au programme de croissance verte et aux aspirations de la Stratégie de réponse climatique de l'UA 2022-2032, appelons à un changement d'orientation des investissements du secteur privé de la pure prospérité économique vers le bien-être humain et à élargir leur orientation de objectifs financiers aux impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance.
8. Exhortons la CUA à renforcer les capacités de recherche sur le climat du continent afin de fournir une base factuelle pour l'élaboration de positions et l'élaboration de politiques aux échelles nationale, régionale et mondiale. À ce titre, il est recommandé de renforcer et de capitaliser sur la Recherche climatique pour le développement (RCD), en réunissant des institutions nationales de recherche et universitaires, des organisations de défense, des groupes de réflexion et d'autres praticiens, et en créant un fonds pour améliorer l'efficacité de ces institutions ;
9. L'adaptation doit être considérée comme une priorité mondiale, avec un financement sécurisé basé sur des subventions au niveau mondial pour accélérer l'action d'adaptation à grande échelle, grâce à des financements nouveaux et supplémentaires, des capacités et un transfert de technologie entre les pays en développement et les pays moins développés.
10. La CCNUCC à la COP28 fait progresser les décisions centrées sur l'analyse de la vulnérabilité et des risques afin de progresser vers une adaptation transformationnelle qui produit des résultats qui génèrent des avantages dans l'ensemble du spectre de l'atténuation, de l'adaptation et des pertes et dommages.

A.2.2. Plus précisément sur la santé

1. Appeler le Groupe africain des négociateurs à promouvoir la Position africaine commune sur le changement climatique et la santé, en privilégiant l'adoption d'une approche holistique de la santé qui promeut des mesures de réponse à grande échelle au changement climatique, calquées sur l'approche Une seule santé. et des approches décentralisées pour sa mise en œuvre.
2. Avancer en faveur d'une santé préventive et promotionnelle qui renforce l'approche de la santé à l'échelle de l'écosystème, garantit les principaux déterminants de la santé et fait progresser l'adaptation centrée sur l'Afrique et améliore la résilience des systèmes de santé africains.

A.2.3. Plus précisément sur l'agriculture

1. Poursuivre les mesures qui accélèrent l'accès au financement climatique pour les pays africains afin de lutter contre les effets néfastes du changement climatique dans les secteurs de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. À cet égard, les pays et régions africains doivent travailler ensemble pour partager les meilleures pratiques, les connaissances et les expériences et mobiliser des fonds climatiques à grande échelle, faire progresser les programmes transfrontaliers, promouvoir les énergies renouvelables, renforcer les systèmes d'alerte précoce et construire des infrastructures résilientes en utilisant des solutions basées sur les ressources naturelles.
2. Nous exhortons les pays africains à donner la priorité et à ancrer les impératifs d'adaptation pour le secteur agricole lors de l'examen de leurs plans nationaux d'adaptation (PNA) et des contributions déterminées au niveau national (CDNs). Afin de garantir un financement prioritaire au secteur agricole, nous encourageons la démonstration de ses co-bénéfices en matière d'adaptation et d'atténuation et tirons parti des financements des paniers d'atténuation et d'adaptation pour mettre en œuvre des actions holistiques dans le secteur.
3. Les parties doivent convenir de sources innovantes/alternatives de financement sous forme de subventions qui peuvent générer des ressources nouvelles et supplémentaires pour l'action climatique et l'adaptation dans l'agriculture, enracinées dans le principe du « pollueur-payeur » et les principes fondamentaux d'équité, de justice, d'équité, et l'accès.
4. Lors de la COP28, les pays du Nord devraient être exhortés à réaffecter les subventions alimentaires mondiales aux principaux producteurs commerciaux pour l'agroécologie, les systèmes alimentaires et les réformes de marché et à mettre ces fonds à la disposition des petits exploitants agricoles pour faire progresser les systèmes durables de production alimentaire dans les pays en développement.
5. La nécessité urgente de fournir le soutien nécessaire pour renforcer les capacités des pays africains à mener leurs évaluations sectorielles et à analyser les impacts des mesures de réponse, y compris les impacts transfrontaliers, la transition juste et les impacts sur le commerce et la compétitivité, entre autres.
6. Appeler les parties à la CCNUCC à raffermir et à resserrer leurs dispositions sur le financement climatique de la santé et de l'agriculture afin d'assurer que l'engagement mondial en faveur de l'action climatique dans ces deux secteurs soit lié aux grands principes de l'Accord de Paris plutôt que de demander aux pays de financer leurs plans en matière de santé. et l'agriculture. Le soutien des dirigeants africains à la Déclaration sur l'agriculture durable, les systèmes alimentaires résilients et l'action climatique ; et la Déclaration de la COP28 sur le climat et la santé doit être soutenue par un engagement ferme du Nord à financer ces plans

B. FINANCEMENT CLIMATIQUE

B.1. L'ÉTAT D'AVANCEMENT SUR LE FINANCEMENT CLIMATIQUE

- ◆ La COP28 se déroule dans un contexte dans lequel l'Afrique en tant que continent perd son optimisme quant aux engagements des communautés mondiales à lutter contre la crise climatique, en particulier en fournissant un financement climatique indispensable et sous forme de subventions.
- ◆ Selon le GIEC, l'Afrique a subi des pertes annuelles de 7 milliards de dollars à cause du changement climatique entre 2010 et 2019. Si nous continuons avec des scénarios d'émissions élevées, ce chiffre pourrait atteindre 50 milliards de dollars d'ici 2040. Cela pourrait entraîner une réduction de 2 à 4 % de la croissance du produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique par an d'ici 2040 et une réduction de 10 à 25 % d'ici 2100.
- ◆ Malheureusement, les pays en développement reçoivent trop peu de financements pour l'adaptation. Selon le Rapport des écarts d'Adaptation 2022, les pays en développement ont reçu un financement international pour l'adaptation d'une valeur de 28,6 milliards de dollars en 2020, ce qui représente 34 % du financement climatique total destiné aux pays en développement en 2020 et ne représente qu'une augmentation de 4 % par rapport à l'année précédente.
- ◆ Le rapport révèle également que les besoins d'adaptation sont estimés à 340 milliards de dollars par an d'ici 2030, ce qui signifie que les coûts pourraient atteindre 500 milliards de dollars par an d'ici 2050.
- ◆ Il est donc crucial de fournir un financement urgent spécifiquement dédié à l'adaptation, aux pertes et aux dommages pour aider les pays à se préparer aux futurs déplacements, perturbations des moyens de subsistance et pertes.
- ◆ Bien que le Fonds vert pour le climat ait été créé pour financer l'action climatique, en partie à cause de l'approche commerciale des banques multilatérales de développement (BMD), y compris la Banque mondiale, la plupart des financements fournis par ces institutions prennent la forme de prêts pour le relèvement et la reconstruction après une catastrophe, ce qui est injuste.
- ◆ La question clé est de savoir si les pays développés restaureront la confiance dans le système – en augmentant les subventions et les financements concessionnels pour les pays en développement. Scepticisme quant à savoir si la reconstitution du FVC telle que présentée lors de la COP28 sera une solution pour les pays développés et ceux qui sont en première ligne de la crise climatique.
- ◆ Malgré la lenteur des flux, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a estimé que l'Afrique pourrait avoir besoin de jusqu'à 86,5 milliards de dollars par an d'ici 2030 pour s'adapter aux impacts du changement climatique, soulignant l'urgence de mesures visant à remédier aux effets dévastateurs du changement climatique sur les communautés vulnérables.
- ◆ De nombreux pays en développement, notamment en Afrique, sont confrontés à un fardeau croissant de la dette qui nuit à leur croissance économique et à leur développement. Ce fardeau de la dette rend difficile pour eux d'investir dans des domaines cruciaux, tels que la santé, l'éducation et les infrastructures.
- ◆ Un nombre croissant de personnes et de coalitions à travers le monde, du Nord comme du Sud, prêtes à s'engager dans un dialogue constructif sur la nécessité d'une réforme du système financier mondial (réglementation financière, commerce international, restructuration de la dette) dans le but de créer un système financier plus durable, plus équitable et qui profite à tous, et pas seulement à quelques privilégiés.

- ◆ Positionnement croissant du capital mondial dans l'écosystème de la finance climatique – nécessité d'institutions financières internationales (IFI) plus grandes et plus performantes, adaptées à leur mission de lutte contre le climat et le développement, augmentant les financements concessionnels pour l'adaptation et la transition juste des systèmes énergétiques et des BMD pour travailler comme un système grâce à des approches de plateforme nationale.

B.2. EXIGENCES ET DEMANDES CLÉS - FINANCE CLIMAT

1. Attirons l'attention des parties à la CCNUCC sur l'ampleur des besoins sur le terrain et sur le fait que le financement climatique devrait se chiffrer en milliers de milliards de dollars, et non en milliards. Les parties à la CCNUCC doivent donc recalibrer leur ambition de financement climatique au-delà des 100 milliards de dollars annuels, qu'elles ont été historiquement incapables d'honorer.
2. Appelons les pays développés à élargir l'accès au financement climatique pour l'adaptation fourni aux pays africains par le biais de subventions et doit être nouveau et complémentaire à l'aide publique au développement (APD), en fonction de leurs besoins et de leurs circonstances particulières.
3. Appelons à un audit urgent de la dette climatique financière en Afrique et avancer dans le processus de négociation des décisions et des accords qui n'aggravent pas le portefeuille croissant de la dette des pays africains. Les impératifs de la justice climatique et la nécessité de garantir que l'Afrique dans sa réponse climatique ne soit pas économiquement colonisée par la dette doivent guider la position et les décisions de l'Afrique lors de la COP28.
4. Appeler les parties à la CCNUCC à interroger en profondeur les mots à la mode, notamment la finance innovante et l'exploitation du financement du secteur privé, ainsi que leurs implications potentielles dans l'orientation des finances publiques vers la promotion des intérêts capitalistes dans la réponse climatique, privant ainsi les communautés en première ligne de la crise de la subvention indispensable, financement basé sur la gestion des ressources humaines. Pour atténuer ce phénomène, nous appelons le GAN à faire progresser les finances publiques, sous forme de subventions, car elles sont essentielles pour stimuler les investissements dans des domaines de l'économie qui pourraient ne pas attirer les investissements privés, en grande partie dans le domaine de l'adaptation.
5. Concernant le nouvel objectif collectif et quantifié, poursuivre une architecture de financement climatique qui garantit une augmentation massive des fonds publics lors de la COP28 avec un quantum clair, à la fois, en montant et en temps.
6. Considérer le FVC comme le mécanisme principal de mise en œuvre des décisions de financement de la CCNUCC pour acheminer les financements directement vers les gouvernements nationaux et infranationaux et les acteurs locaux, conformément aux principes d'une action menée au niveau local afin de garantir que les communautés ont un accès direct au financement pour le développement durable et le changement climatique. .
7. S'aligner sur les efforts visant à parvenir à des conclusions urgentes sur les modalités de mise en œuvre du mécanisme de perte et de dommage. Les mécanismes de financement doivent suivre les principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées (RCMD), et doivent être dirigés par les partis, où les décisions sont convenues par consensus. Le fonds pour les pertes et dommages devrait être basé sur des subventions, dirigé au niveau local, à large assise et adopter une approche globale de la société. De plus, il doit être sensible au genre et accessible aux communautés en première ligne de la crise climatique.
8. Compte tenu de l'importance croissante des BMD, entreprendre une réforme de la gouvernance institutionnelle au sein des BMD pour garantir que la gouvernance soit plus équitable et que les

représentants de toutes les régions aient un pouvoir de décision égal. Un nouvel appel devrait être lancé aux parties à la CCNUCC lors de la COP28 pour faire progresser les réformes des pratiques et des priorités des BMD afin d'augmenter durablement le financement climatique.

9. Aider les parties à la CCNUCC à accélérer les négociations sur un nouvel objectif de financement collectif et quantifié, qui devrait ouvrir la voie à un financement climatique prévisible, adéquat et flexible pour les pays et les communautés vulnérables.

C. PERTE ET DOMMAGE

C.1. ETAT ACTUEL SUR LA PERTE ET DOMMAGE

- ◆ L'Afrique continue de faire face à des pertes et des dommages tout au long de l'année, entraînant des décès, des pertes de moyens de subsistance, des infrastructures essentielles et l'érosion des acquis de développement précédemment obtenus.
- ◆ Malheureusement, l'Afrique est aux prises avec des mesures de réponse aux calamités déclenchées par le climat avec peu de soutien de la part des pays développés, réaffectant leurs maigres ressources à la réponse climatique.
- ◆ Malheureusement, le Comité de transition de la CCNUCC (CT5) a adopté des recommandations sous-optimales sur la mise en œuvre du nouveau financement sur les pertes et dommages, les principales faiblesses étant centrées sur :
 - ▶ Proposer la Banque Mondiale comme hôte intérimaire
 - ▶ Manque d'échelle identifiée pour le fonds,
 - ▶ Le langage faible sur les sources de financement qui n'engage pas les émetteurs historiques à fournir un soutien mais les exhorte seulement à le faire tout en encourageant les autres pays à compléter volontairement..

C.2. EXIGENCES ET QUESTIONS CLÉS SUR LES PERTES ET DOMMAGES

1. Tout en faisant pression pour que des arrangements institutionnels pour le P&D soient adoptés lors de la COP28, nous nous opposons à tout arrangement institutionnel qui place le fonds pour les pertes et dommages devant être hébergé par la Banque mondiale.
2. Nous appelons les États-Unis à CESSER de faire pression sur les pays africains et les pays les moins développés sur les modalités de financement du Fonds P&D.
3. Nous réitérons les principes de l'Accord de Paris sur l'équité, les responsabilités communes mais différenciées et les capacités respectives et appelons les pays développés et très polluants, responsables de la crise climatique actuelle, à financer les pertes et les dommages.
4. Nous réitérons notre rejet de la proposition de contribution volontaire au fonds pour pertes et dommages telle qu'avancée par les pays développés.
5. Appeler les parties à la CCNUCC à la COP28 à veiller à la mise en place d'un fonds adapté aux besoins lors de la COP28, doté de ressources adéquates pour les réparations permettant de répondre à l'ensemble des besoins en matière de pertes et de dommages et basé sur les principes d'équité de l'Accord de Paris et la CCNUCC. À cette fin, les parties doivent veiller à ce que le premier appel de réapprovisionnement pour les installations de formation et de développement soit effectué à Dubaï.
6. Mobiliser des financements nouveaux et supplémentaires essentiels sous la forme de subventions, et non de prêts, pour payer les pertes et dommages, et renforcer la législation pour inscrire le

principe du pollueur-payeur dans la loi tout en favorisant la réduction des émissions ;

7. Lors de la COP28, institutionnaliser des cadres politiques garantissant que le financement destiné à remédier aux pertes et dommages parvient aux communautés dans le besoin le plus rapidement possible, est dirigé localement, sensible au genre et fiable.
8. Le Réseau de Santiago sur les pertes et dommages (RSPD0 doit disposer de ressources durables, prévisibles et suffisantes (ressources financières, techniques et humaines) pour garantir que le réseau répondra aux parties grâce à une approche axée sur la demande.
9. Lors de la COP28, le réseau devrait être pleinement opérationnel pour mettre en œuvre la décision et catalyser une assistance technique qui contribue à une action et un soutien robustes à l'Afrique et à d'autres pays en développement vulnérables.

D. TRANSITION JUSTE & ATTÉNUATION

D.1. ÉTAT D'AVANCEMENT EN MATIÈRE D'ATTÉNUATION

- ◆ Les scientifiques préviennent que nous sommes confrontés à une bombe à retardement qui explosera si nous ne réduisons pas de manière décisive nos émissions de gaz à effet de serre de 43 % d'ici 2030 pour maintenir l'objectif de 1,5 degré Celsius.
- ◆ Même si la communauté internationale arrête aujourd'hui d'émettre tous les gaz à effet de serre, il faudrait des décennies pour que le climat se stabilise, et les perturbations climatiques sont là pour perdurer à long terme. Par conséquent, l'appel à des réductions rapides, profondes et durables des émissions de gaz à effet de serre afin de limiter les risques futurs du changement climatique pour ceux qui sont les moins responsables de l'action climatique est plus louable.
- ◆ Alors que l'atténuation est essentielle pour les résultats de la COP28 et pour maintenir le seuil de 1,5°C à portée de main, le discours général sur la réduction progressive des énergies sales, plutôt que leur élimination progressive, n'inspire pas d'espoir mais continue plutôt de soutenir les investissements inévitables dans les combustibles fossiles.
- ◆ La COP28 tentera de prendre une décision audacieuse pour promouvoir des mesures visant à réduire collectivement 22 gigatonnes d'émissions de GES au cours des 7 prochaines années pour maintenir la température de 1,5°C à portée de main, en s'appuyant sur le développement des énergies renouvelables, ce qui est un signal important mais pourrait ne pas inspirer d'espoir en Afrique, étant donné que la transition ne sera probablement pas juste et qu'elle entraînera encore plus de dettes pour le continent.
- ◆ L'engagement de la présidence de la COP28 à approuver le triplement de la capacité mondiale en matière d'énergies renouvelables et le doublement du taux annuel moyen mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici 2030 (pour atteindre 4 %), et à venir à la COP avec des engagements concrets pour atteindre cet objectif est une déclaration bienvenue, bien que fondés sur une action au niveau national, certains manquent de capacité financière. Néanmoins, il semble que les négociations mondiales laissent encore espérer une multitude de fausses solutions, notamment l'augmentation des investissements dans le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, l'hydrogène à faible teneur en carbone et maintenant les marchés du carbone émotifs.

Minéraux de transition

- ◆ L'Afrique est l'exemple même de la triste réalité de la « malédiction des ressources naturelles », où les richesses minérales de l'Afrique ne parviennent pas à contribuer de manière optimale à une transformation socio-économique significative, inclusive et compétitive, qui doit être évitée à tout prix cette fois-ci.

- ◆ La chaîne de valeur des minéraux essentiels de l'Afrique peut générer d'immenses avantages socio-économiques, en particulier si l'on considère qu'alimenter la croissance économique de l'Afrique à l'aide d'énergies propres et renouvelables pourrait conduire à une augmentation de 6,4 % du PIB, à 3,5 % d'emplois en plus dans l'ensemble de l'économie et à un indice de bien-être 25,4 % plus élevé entre 2020 et 2050. Au total, la transition vers le zéro net d'ici 2050 devrait créer jusqu'à 26 000 milliards de dollars d'opportunités de croissance et 65 millions de nouveaux emplois d'ici 2030.
- ◆ Avec jusqu'à 30 % des réserves minérales mondiales se trouvant en Afrique, y compris celles essentielles au fonctionnement de cette transition, la place et l'espace de l'Afrique dans cette transition mondiale restent incertains. La faiblesse de la gouvernance, des normes environnementales et sociales et les violations des droits de l'homme exposent l'Afrique à des défis importants liés à la pollution de l'eau, à la dégradation des terres, à la perte de biodiversité et aux conflits sociaux.

D.2.1 Principales Demandes sur l'atténuation

1. Nous rejetons ce langage politiquement commode de réduction progressive des combustibles fossiles, tel qu'il est actuellement propagé, et appelons les pays développés à faire preuve de leadership par le biais de déclarations politiques lors de la COP28 et d'un plan ferme d'élimination progressive des combustibles fossiles.
2. Appelons la CCNUCC à introduire et surveiller de toute urgence l'application de politiques, de lois et de programmes par les pays développés et fortement émetteurs afin de réduire les émissions conformément à l'objectif de température de 1,5 °C ;
3. Appelons à des décisions lors de la COP28 qui correspondent à l'ambition en matière d'actions d'atténuation et à l'ambition en matière d'investissements d'adaptation
4. Appelons à un examen minutieux de la Déclaration sur l'hydrogène et à un réexamen des perspectives offertes par l'hydrogène en tant que source d'énergie transitionnelle et verte à moyen et long terme afin d'éviter l'échouage des actifs
5. Appelons les pays développés à accélérer les mesures limitant les subventions aux combustibles fossiles, à accélérer les processus d'autorisation, à encourager l'augmentation des investissements hors réseau centrés sur les personnes dans les technologies de stockage accélératrices d'énergie et à garantir l'accès à l'énergie propre.

D.2.2. Principales Exigences et demandes sur les minéraux de transition

1. Reconnaître le rôle des minéraux de transition dans une transition juste et appeler les dirigeants africains à s'efforcer de mettre en œuvre un plan qui permet au continent de bénéficier de l'opportunité de croissance que représentent 26.000 milliards de dollars de minéraux de transition.
2. L'exploitation du potentiel présenté par les minéraux de transition devrait être exempte de violations des droits de l'homme et d'injustices environnementales.
3. Réglementer et surveiller l'ampleur et la quantité de minéraux exploités pour freiner l'exploitation avide des minéraux de transition qui se produit dans de nombreux pays d'Afrique.
4. Exhorter les gouvernements africains à renforcer leurs cadres de gouvernance et de réglementation, à diversifier leurs économies, à améliorer leurs capacités de valeur ajoutée et de valorisation, et à favoriser la coopération et l'intégration régionales pour bénéficier des chaînes de valeur des minéraux de transition.
5. L'exploitation des minéraux de transition devrait CESSER d'être une autre source d'insécurité climatique que connaît l'Afrique

E. MODALITÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR UNE TRANSITION JUSTE

E.1: ETAT D'AVANCEMENT

La décision 1/CMA.4 au paragraphe 52 établit un programme de travail sur la transition juste et définit la discussion comme étant sur « ... feuille de route pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris décrits à l'article 2, paragraphe 1, dans le contexte de l'article 2, paragraphe 2... » La COP 28 devrait convenir des éléments du programme de travail, notamment la portée, les modalités, les délais et les résultats.

E.2. NOS PRINCIPALES DEMANDES

1. L'objectif du programme de travail devrait être de discuter des moyens d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris énoncés au paragraphe 1 de l'article 2, dans le contexte du paragraphe 2 de l'article 2, en vue d'adopter des décisions visant à soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris, des transitions justes et des efforts pour parvenir plus efficacement au développement durable et à l'éradication de la pauvreté
2. Le programme de travail peut donc être considéré comme un moyen d'opérationnaliser l'équité dans les processus d'atténuation, d'adaptation et de financement dans le cadre de l'Accord de Paris et le paragraphe 52 donne le ton de la pertinence de l'équité ou de la « justice » de la transition comme essentielle à l'ambition.
3. Concernant le cadre d'application, le programme de travail doit être complet, conformément au mandat du programme de travail – atténuation juste et équitable, adaptation juste, résilience et financement pour les transitions justes, y compris l'augmentation de l'accès au financement et à la technologie. Ceci dans le contexte de l'équité et du CBDR&RC.
4. Le programme de travail devrait être placé dans le cadre d'un groupe de contact conjoint du SBI et du SBSTA ou de consultations informelles), inclure des ateliers/échanges ; et établir un lien avec le dialogue ministériel annuel de haut niveau - pour donner des orientations politiques.
5. Concernant les liens, nous pensons que le programme de travail sur les processus d'une transition juste a un mandat distinct. Afin de comprendre les travaux pertinents en cours, il pourrait y avoir une opportunité d'obtenir des mises à jour d'autres processus pertinents - TPS, MWP, finances - NCQG, KCI/Forum, adaptation -GGA- pour comprendre les liens et les domaines de complémentarité.
6. En ce qui concerne les délais, le programme de travail devrait être exécuté jusqu'en 2028 pour être intégré au prochain TPS et réexaminé par la suite, les résultats et les produits du programme de travail étant donnés les décisions annuelles de la CMA.

F. MARCHÉS DU CARBONE

F.1. ETAT ACTUEL DE MARCHÉS DU CARBONE

Des solutions réelles, éprouvées, centrées sur la communauté et rentables pour répondre avec justesse à la crise climatique sont de plus en plus écartées au profit de fausses solutions industrielles, risquées, coûteuses et nuisibles. La justice climatique commence par la fin du financement et de la promotion de ces fausses solutions..

1. Les marchés du carbone permettent aux technologies CDR de contourner les réglementations

externes liées aux droits, à la sécurité et à la biodiversité. Ils fournissent une excuse facile pour que l'industrie des combustibles fossiles, les entreprises très polluantes et les gouvernements continuent de fonctionner normalement. Les défenseurs du marché du carbone (à l'esprit économique) et les ingénieurs (avec d'énormes lacunes et limites dans leurs affirmations) dirigent le débat sur l'ambition climatique.

2. Après presque 20 ans d'échanges de droits d'émission de carbone, il est clair que les mécanismes fondés sur le marché ne fonctionnent pas. Au contraire, cette approche fondamentalement erronée incite le secteur privé à tirer profit de systèmes non transparents. Les marchés/systèmes de tarification du carbone devraient être éliminés et un plan d'élimination progressive des combustibles fossiles devrait être mis en avant avant qu'il ne soit trop tard.
3. Les garanties n'ont pas protégé les peuples autochtones des pratiques prédatrices et d'accaparement des terres des courtiers en carbone, des ONG de conservation, des gestionnaires du marché du carbone, des banques et des États – formant ce que l'on appelle le colonialisme du carbone. Les peuples autochtones jouissent d'une souveraineté et d'une jurisprudence inhérentes sur leurs territoires.
4. Le secteur privé gère les marchés volontaires et gagne des milliards de dollars avec un produit contrefait qui finit par devenir nul ou nuisible. L'inclusion de la mafia du carbone du secteur privé dans tout système des Nations Unies sape toute action contre le changement climatique. Les nouvelles start-ups entrent dans les conversations en tant qu'experts confirmés plutôt qu'en tant qu'opportunistes dotés d'une technologie non éprouvée.
5. Les marchés du carbone promeuvent l'idée que le carbone éliminé peut être surveillé et vérifié avec précision, ou qu'il est permanent, ou encore que les émissions produites et les ressources utilisées tout au long du cycle de vie d'un projet d'élimination sont très faibles et admissibles dans le cadre de notre budget carbone.

F.2. PRINCIPALES DEMANDES SUR LES MARCHÉS DU CARBONE

1. Nous rejetons les marchés du carbone et leur propagation comme moyen de répondre aux besoins de financement climatique de l'Afrique, car ils constituent une fausse solution.
2. Entre-temps, nous appelons le Groupe africain des négociateurs à adopter une position dans le processus de négociation qui renforce les impératifs de responsabilité sur les marchés du carbone, garantit un flux financier plus important du mécanisme des marchés du carbone vers le continent et un plus grand contrôle des décisions. réalisés par les communautés et les gouvernements d'Afrique.
3. Appelons les gouvernements africains à centrer les droits et la souveraineté des peuples africains dans leurs engagements futurs en envisageant de se retirer progressivement des marchés du carbone, car ils ne soutiennent pas la réalisation de l'objectif de résilience en Afrique et compromettent l'ambition climatique de réduction des émissions.
4. Nous appelons la CCNUCC et les organes des droits de l'homme de l'ONU à accélérer les enquêtes sur les nombreux cas de violations des droits de l'homme et d'accaparement de terres qui parsèment l'Afrique et largement motivés par les investissements dans le carbone et à initier des mesures correctives urgentes à ces violations.

G. BILAN MONDIAL

G.1. ETAT ACTUEL DU BILAN MONDIAL

- ◆ Cela a lieu à un moment où certains piliers de l'Accord de Paris n'ont pas clairement défini leurs objectifs et leurs indicateurs d'évaluation des progrès, notamment l'objectif mondial en matière d'adaptation et de pertes et dommages.
- ◆ Le processus de négociation sur la BM reconnaît largement le manque de progrès dans la mise en œuvre des objectifs de l'Accord de Paris, notamment en matière de réduction des émissions mondiales à mesure que les températures mondiales augmentent.
- ◆ Le processus du BM reconnaît les problèmes critiques du financement climatique mais ne résout pas l'écart important entre les engagements et les décaissements.
- ◆ Dans l'ensemble, à travers le processus BM, il y a un appel croissant à une plus grande responsabilité en matière d'action climatique de la part de toutes les parties prenantes, à tous les niveaux et au-delà des mécanismes de la CCNUCC. Le renforcement des engagements en matière d'adaptation fait partie de cet appel à la responsabilité

G.2. LES PRINCIPALES EXIGENCES SUR LE BILAN MONDIAL

1. Appeler les gouvernements africains à poursuivre une plus grande responsabilité dans l'action climatique à travers des processus de bilan bien établis au niveau national qui exploitent les perspectives des communautés en première ligne de la crise climatique. À cette fin, les gouvernements africains doivent garantir la participation des communautés en première ligne de la crise climatique grâce à des audits institutionnalisés au niveau national.
2. Les gouvernements africains, lors de la COP28 et à travers le processus GST, poursuivent des objectifs clairs en matière d'adaptation et de pertes de dommages, complétés par des objectifs clairs, des matrices d'évaluation comprenant des cibles et des indicateurs d'évaluation des progrès vers les objectifs pour rendre le processus GST très pertinent par rapport aux aspirations des le continent.
3. Appeler les parties à la CCNUCC, par le biais de la BM, à poursuivre leurs ambitions, leurs engagements et leurs objectifs mondiaux dans tous les domaines de performance, en vue d'engagements à grande échelle en matière d'atténuation, d'adaptation et de financement.

ENTRER EN CONTACT

Panafrican Climate Justice Alliance (PACJA)



Continental Secretariat, J13
Kabarnet Road, Off Ngong Road
P. O. Box 51005 00200
Nairobi, Kenya



+254 20 8075808



info@pacja.org



www.pacja.org

